



info' SAGE

L'écho des Schémas d'Aménagement
et de Gestion des Eaux franciliens

N°5 - Avril 2013

Sommaire

Avancement des SAGE en Ile-de-France

Actualité réglementaire

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Animation et portage des SAGE

- le récit rétrospectif du territoire du SAGE Marne-Confluence
- tables rondes sur les SAGE au salon des maires 2012

Rassembler les acteurs de l'eau et de l'aménagement autour d'une Charte

La Charte « Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine »

Dossier : les commissaires enquêteurs du SAGE Beauce

Les missions d'un commissaire enquêteur lors d'une enquête publique portant sur un SAGE

A noter (documentation...)

- la brochure Nitrates – bilan 1996 à 2011
- consultation du public sur les « questions importantes » du bassin Seine-Normandie

Édito

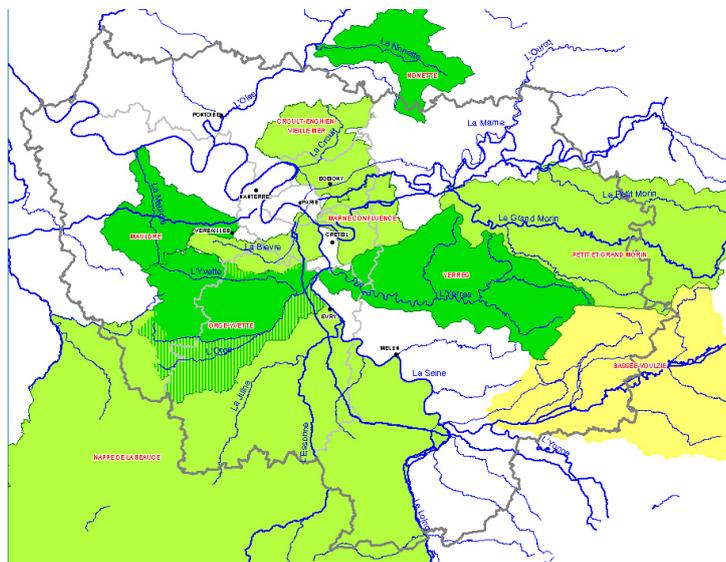
L'info'SAGE est une lettre de liaison qui consacre une partie de ses pages aux SAGE et à ceux qui les font vivre autour des enjeux fondamentaux de la gestion concertée de l'eau et la protection des milieux aquatiques. Cette 5^{ème} édition de l'info'SAGE revient sur des acteurs incontournables de la procédure d'un SAGE : les commissaires enquêteurs qui interviennent au cours de l'enquête publique. Elle fait également le point sur un outil particulier, la Charte de l'eau, qui a été mis en place sur la Seine, à Paris et jusqu'à la confluence avec l'Oise. Cet outil diffère des SAGE, partage avec eux la volonté de générer une dynamique d'échanges entre acteurs de l'aménagement et acteurs de l'eau afin d'aboutir à une prise en compte des enjeux de l'eau dans l'ensemble des politiques territoriales.



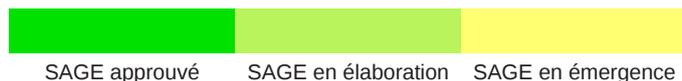
PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Avancement des SAGE en Ile-de-France

Carte actualisée



Source DRIEE-IF - Mars 2013



Ça bouge du côté des SAGE...

Pour les **SAGE Orge-Yvette et Mauldre**, en cours de révision, l'année 2013 est consacrée aux toutes dernières étapes de la procédure d'un SAGE (consultations et/ou enquête publique). Le **SAGE Beauce** a été validé par la CLE suite à l'enquête publique. Le **SAGE Yerres** est en phase de mise en œuvre depuis le 13 octobre 2011. Les autres SAGE ont avancé dans les étapes d'élaboration. L'état initial et le diagnostic du **SAGE Marne-Confluence** sont rédigés : l'info'SAGE revient sur le « récit rétrospectif » du territoire du SAGE, rédigé en parallèle des documents d'état des lieux. Il permet d'expliquer l'évolution du territoire dans ses rapports à l'eau.

La CLE du **SAGE des deux Morin** a validé la stratégie du SAGE et travaille à présent sur la rédaction des documents du SAGE. La CLE du **SAGE Bièvre** s'apprête à valider la stratégie pour engager également l'étape de rédaction du PAGD et du règlement. Le **SAGE Croult – Enghien - Vieille Mer** a engagé l'élaboration de l'état initial du SAGE en s'appuyant sur un groupement de bureaux d'études retenu début 2013. Les réflexions pour l'émergence du SAGE de la Bassée-Voulzie se poursuivent (phase d'identification d'une structure porteuse et d'un élu moteur pour la présidence de la CLE).

Consultation des CLE dans le cadre de la révision du SDAGE

Bien que la consultation des CLE ne soit pas prévue dans les textes réglementaires, le comité de bassin a consulté les CLE sur :

- les **questions importantes** auxquelles le prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie devra répondre dans les dix ans qui viennent pour reconquérir le bon état des rivières et des nappes d'eau souterraines ;
- le **programme et le calendrier** de travail pour la révision du SDAGE.

Un questionnaire grand public est par ailleurs disponible en ligne sur le site de l'AESN (cf. A noter en page 8 de l'info'SAGE).

Actualité réglementaire

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE : ce qu'il faut comprendre en 5 points

1. Qu'est-ce que le SRCE ?

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) a été mis en place dans le cadre de la démarche concertée du Grenelle de l'environnement, dont un des objectifs est d'élaborer un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité : la Trame verte et bleue (TVB).

Il s'agit d'une démarche visant à maintenir et à reconstituer un réseau sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... Le SRCE a été initié par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) de juillet 2010 en son article 121 (codifié dans les articles L.371-1 et suivants du code de l'environnement). Il constitue la pierre angulaire de la démarche Trame verte et bleue à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre (locale, inter-régionale, nationale).

Ainsi, l'État et la Région pilotent ensemble l'élaboration de ce schéma, en association avec un comité régional « trames verte et bleue », regroupant l'ensemble des acteurs locaux concernés (collectivités territoriales et leurs groupements ; État et ses établissements publics ; organismes socioprofessionnels et usagers de la nature ; associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espace naturels ; scientifiques et personnalités qualifiées).

2. Quand sera-t-il en application ?

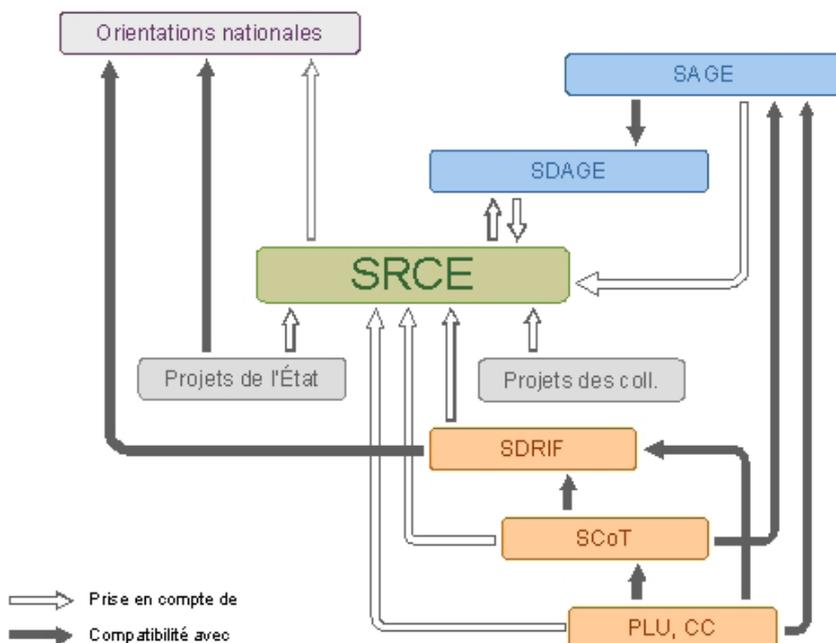
La consultation, prévue par l'article L.371-3 du code de l'environnement (de l'autorité environnementale, des conseils généraux, des communautés d'agglomération, des communautés de communes, des parcs naturels régionaux, etc.) a été lancée fin décembre 2012. Elle s'achèvera le 31 mars 2013.

Elle est complétée par une information de toutes les communes d'Île-de-France, qui peuvent faire part de leurs observations via une adresse internet.

3. Quelle est la portée du SRCE ?

La « prise en compte » du SRCE dans certains documents de planification et opérations de l'État et des collectivités territoriales emporte une obligation de ne pas méconnaître le schéma, qui rend toutefois possible la dérogation pour un motif tiré de l'opération envisagée, avec un contrôle approfondi du juge sur la dérogation. Dans le cadre du SRCE, cette obligation de prise en compte s'applique notamment aux documents de planification du domaine de l'urbanisme (SCOT, PLU) et autres documents d'aménagement de l'espace des collectivités territoriales ainsi que les projets d'infrastructures linéaires de l'État.

Schéma des relations entre le SRCE et les documents et projets des collectivités et de l'État - Source : Projet de SRCE-IF, T. 4



4. Où puis-je trouver des informations sur le SRCE ?

Rendez-vous sur le site internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-r390.html>

5. Et les SAGE dans tout ça ?

Comme le traduit le schéma précédent, les SAGE doivent « prendre en compte » le SRCE. Le SRCE fournit, à l'échelle régionale, une vision homogène des continuités écologiques qui peut être intégrée dans les documents de planification plus locaux (SAGE, documents d'urbanisme...). Le SRCE permet ainsi de mettre en cohérence les exercices de planification locaux de part les continuités qu'il met en évidence au niveau régional. Il y a des interactions et des cohérences à établir entre les différentes échelles.

Quelques repères pour 2013 :

- Fin de la consultation : 31 mars 2013
- Réunion du comité régional TVB : 18 avril 2013
- Enquête publique : 15 mai - 15 juin 2013 (dates pressenties)
- Adoption (délibération du Conseil régional et arrêté du préfet de région) : automne 2013



Animation et portage des SAGE

Le récit rétrospectif du territoire du SAGE Marne-Confluence

Dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux (état initial et diagnostic) du SAGE Marne-Confluence, il a été élaboré un « Récit rétrospectif », qui **explique l'évolution du territoire et des rapports humains à l'eau** au cours des dernières décennies et leurs conséquences sur l'hydrosystème du bassin de la Marne. Les textes de loi et les guides méthodologiques d'élaboration des SAGE n'imposent pas la rédaction de ce récit. Néanmoins, cet exercice complète bien l'état initial du SAGE et amorce la transition vers les phases ultérieures. Ainsi, il s'insère entre la phase d'état initial et la phase de diagnostic. L'état initial du SAGE rassemble de nombreuses données caractérisant la ressource, les milieux aquatiques et les usages associés du territoire Marne confluence. Le récit rétrospectif propose quant à lui une **vision plus synthétique et dynamique des différentes thématiques** traitées. En résumé, l'état initial donne une photographie du territoire, le récit rétrospectif en est le film.

Deux périodes sont apparues pertinentes à distinguer pour organiser le récit :



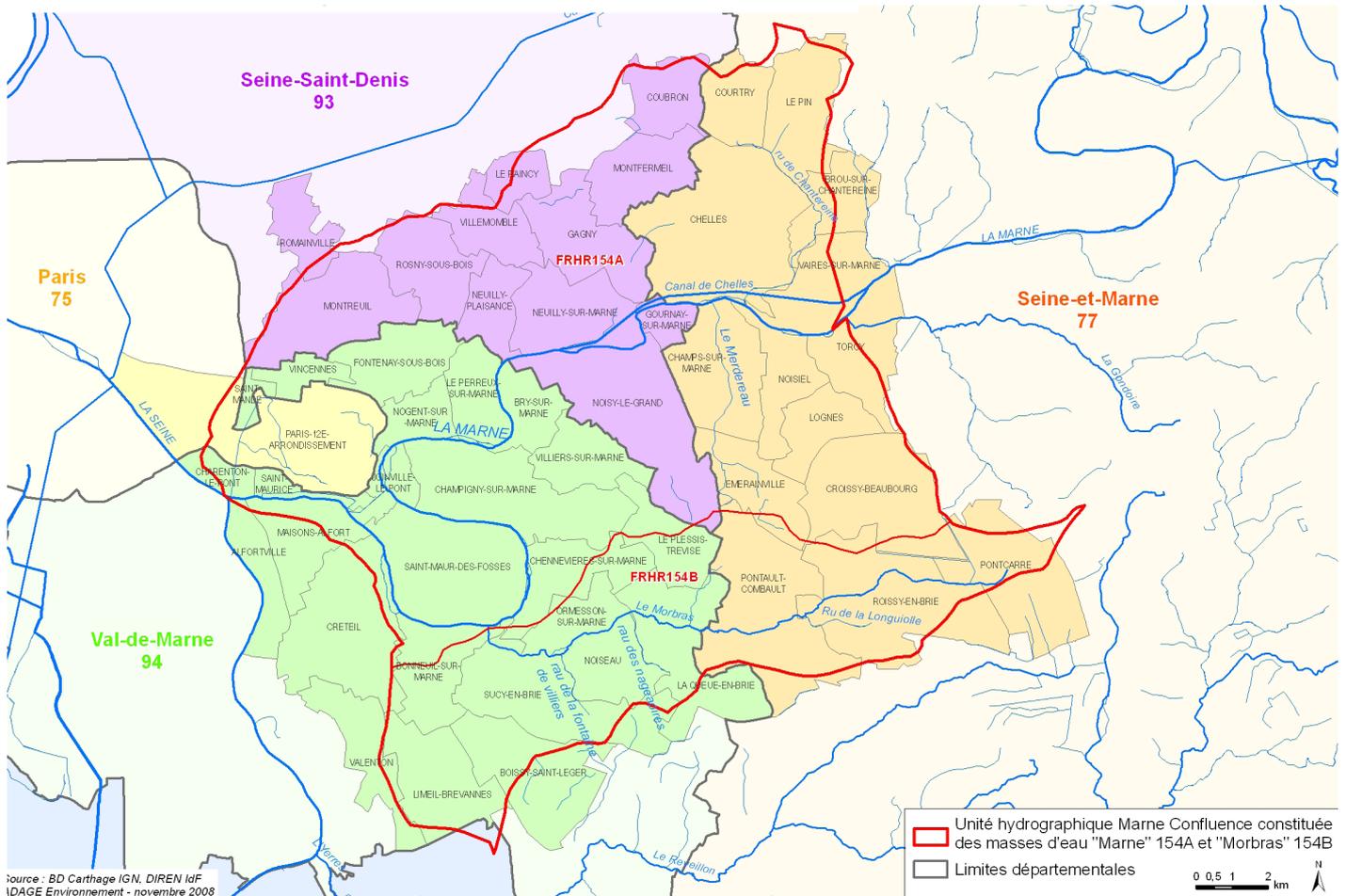
- **des années 1960 à la fin des années 1980**, le territoire s'inscrit dans une dynamique de développement économique et urbain qui dépasse largement l'échelle locale et qui se traduit par des mutations rapides du territoire - aménagements urbains, infrastructures de transport, etc. Ceci entraîne des conséquences fortes sur les milieux et la ressource, qui appellent la montée en puissance d'une politique d'équipement (épuration, eau potable, barrages), tandis qu'on assiste à un certain appauvrissement des rapports locaux à l'eau ;
- **des années 1990 à aujourd'hui**, si les dynamiques d'urbanisation se poursuivent, la montée en puissance des préoccupations environnementales dans la législation européenne et nationale et localement de la société civile suscitent le renforcement des efforts d'assainissement, mais aussi l'émergence de diverses initiatives de préservation écologique et de valorisation sociale de la rivière et des milieux associés, encore essentiellement centrées sur la Marne.

Le récit a ainsi mis en évidence trois grands types de déterminants pour le territoire :

- des évolutions relatives à l'aménagement du territoire (développement du transport fluvial de marchandises, croissance urbaine...) ;
- des déterminants sociologiques et politiques (sociétés de loisirs, mobilisation de la société civile sur les questions environnementales...) ;
- les politiques de l'eau (lois sur l'eau, DCE, régulation hydraulique de la Marne...).

Ces grands déterminants vont permettre, dans la suite de la démarche, de définir le « décor territorial » dans lequel il faudra inscrire la réflexion sur les enjeux et les stratégies possibles du SAGE.

Le récit rétrospectif est disponible sur le site du SAGE Marne Confluence : www.sage-marne-confluence.fr



Source : BD Carthage IGN, DIREN IdF
IDAGE Environnement - novembre 2008

Carte d'identité du SAGE Marne Confluence

Phase : état des lieux (diagnostic)
Président : Jacques LEROY
Structure porteuse : Syndicat Marne Vive
Animateur : Christophe DEBARRE
Organisation administrative : 4 départements,
 52 communes
Superficie : 270 km²

Tables rondes sur les SAGE au salon des maires

Le Salon des maires et des collectivités territoriales 2012 a accueilli deux tables rondes, organisées par l'ONEMA et les Agences de l'eau avec le ministère en charge du développement durable. Ces tables rondes ont permis de **valoriser l'implication des élus locaux** dans des outils comme les SAGE, les contrats territoriaux, les SCOT et PLU qui permettent à leurs territoires et aux acteurs (élus, agriculteurs, entreprises, associations, habitants...) de se doter d'un projet collectif pour relever les défis liés à la gestion de l'eau.

Les élus locaux ont un rôle majeur à jouer à la fois pour mener la concertation et la sensibilisation des acteurs sur leurs territoires, mais également pour les mobiliser dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Pendant deux heures, les élus locaux se sont rassemblés autour de la question générale suivante : Comment agir sur son territoire pour l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques ?

Une première table ronde intitulée « **Élus locaux, comment faire partager les enjeux majeurs de l'eau sur votre territoire ?** » a

permis d'évoquer des outils de sensibilisation et de communication : Charte pour les enfants sur le SAGE de l'Yser, enquête publique avant l'approbation du SAGE Orge-Yvette, émission hebdomadaire sur l'eau d'une télévision locale pour le SAGE de l'Arve.

La deuxième table ronde permettait de retours d'expérience autour de la question : « **Élus locaux, quelles actions et quels résultats pour répondre aux enjeux majeurs de l'eau sur votre territoire ?** ». Dans ce cadre, le SCOT Sud Corrèze a été évoqué : dans ce document de planification, l'eau a été abordée sous différents angles (traitement, distribution, cadre de vie) identifiés comme enjeux majeurs par les communes. La problématique « eau » a été identifiée comme partie intégrante de l'image du territoire pour les élus locaux.

Des témoignages d'élus recueillis dans le cadre de la campagne nationale « changeons de point de vue sur l'eau » peuvent être consultés sur le site des Agences de l'eau : <http://www.lesagencesdeleau.fr/2012/09/25/les-elus-associent-le-public-a-la-gestion-de-leau/>.

Rassembler les acteurs de l'eau et de l'aménagement autour d'une Charte...

Une **gouvernance concertée** doit permettre de créer un lieu d'échanges et de mutualisation des connaissances et des moyens. Il s'agit d'élaborer une stratégie globale pour une meilleure cohérence territoriale et pour la mise en place d'actions sur le long terme. **Différentes instances peuvent exister :**

- les accords mutuels type « Charte » ;
- l'instance de planification : CLE et SAGE ;
- l'outil opérationnel : Contrat de bassin.

Ces différentes instances ne sont pas à opposer, elles peuvent se succéder, se coordonner et être complémentaires.

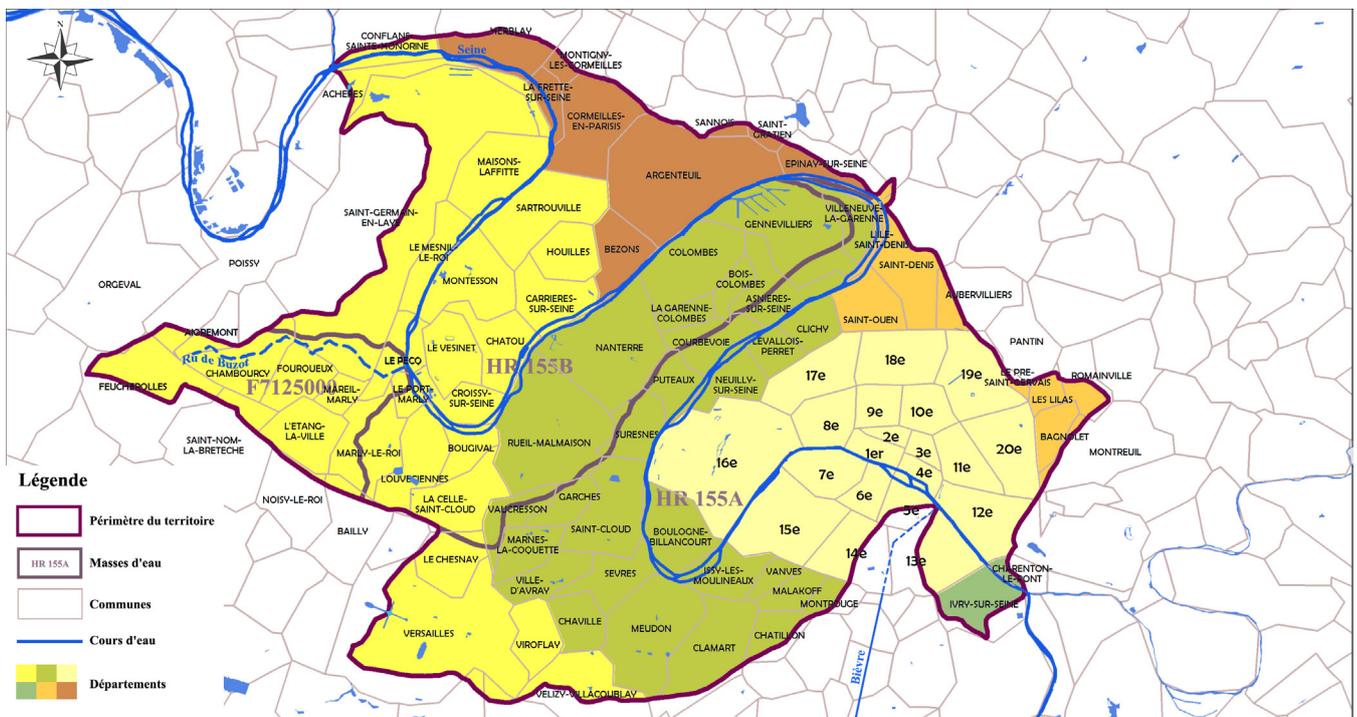
La Charte Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine

L'association Espaces a animé depuis 2009 une réflexion sur l'opportunité de créer une instance de gouvernance de l'eau sur le territoire des « plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine », sur le territoire représenté ci-après.



Avec un périmètre de plus de 500 km² et plus de 4 millions d'habitants, ce territoire est caractérisé par une très forte urbanisation, une grande densité de population et un important taux d'imperméabilisation.

Sur ce territoire coexistent une diversité d'usages qui impliquent de nombreux acteurs. La multitude de ces intervenants est une richesse du sous-bassin : les nombreux projets et initiatives sur l'eau témoignent de la dynamique du territoire. De nombreuses questions relatives à l'eau dans la ville se posent en particulier : gestion des eaux pluviales, qualité de l'eau, biodiversité, mise en place de la trame verte et bleue, inondations, eau potable, et justifie la nécessité de l'existence d'une instance de gouvernance concertée de l'eau.



Les trois enjeux suivants ont été considérés comme **enjeux majeurs du territoire** :

- les berges de Seine (reconquête, usages, aménagement...) ;
- la gestion des eaux pluviales et la maîtrise des ruissellements ;
- la reconquête des eaux de surface et de la qualité écologique des milieux.

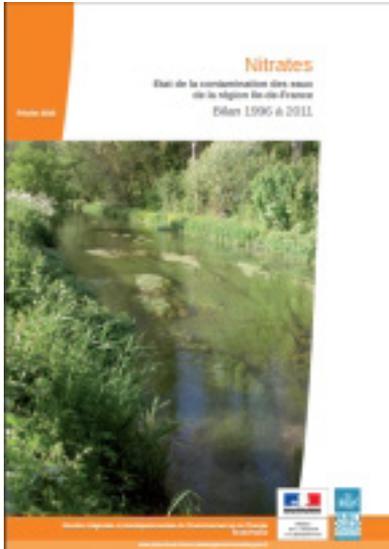
L'objectif a été d'élaborer, à partir de 2012, une stratégie globale à l'aide d'une ou plusieurs instances, pour la gestion de l'eau. Après le choix des outils « charte » et « contrat » et un **travail de concertation**, mené notamment entre maîtres d'ouvrage du territoire, la charte Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine a été adoptée le 12 décembre 2012 par le comité de pilotage de la

charte. Cette charte est constituée des **5 engagements** suivants :

- 1- Connaître et protéger la Seine et ses affluents
 - 2- Préserver la ressource en eau et améliorer sa qualité
 - 3- Rendre la ville plus perméable en prenant en compte le cycle naturel de l'eau
 - 4- Restaurer la Seine et les milieux aquatiques en association avec la population
 - 5- Mettre l'eau au centre de l'aménagement durable du territoire
- Désormais, toute personne morale du territoire peut s'engager par délibération à signer la Charte. La concrétisation de ces engagements va se traduire par la mise en œuvre d'actions sur le territoire. Celles-ci pourront s'inscrire dans un contrat de bassin.

Pour obtenir un exemplaire de la Charte de l'eau Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine, merci d'envoyer un mail à camille.froger@association-espaces.org.

A noter



La brochure « Nitrates – bilan 1996 à 2011 »

La brochure est disponible depuis le 20 février sur le site internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/nitrates-r106.html>

Ce document dresse l'état de la contamination des eaux de la région Île-de-France par les nitrates de 1996 à 2011. Il s'appuie sur la collecte puis l'analyse de données issues des différents réseaux de suivi pour les eaux superficielles, les eaux souterraines et les captages d'eau destinée à la consommation humaine. L'analyse des chroniques de données sur plusieurs années d'observations permet de mettre en exergue des tendances d'évolution de l'état de contamination des eaux par les nitrates sur la période d'étude.

Consultation du public sur les « questions importantes » du bassin Seine-Normandie

Du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013, les citoyens sont appelés à donner leur avis sur les grands enjeux de l'eau sur le bassin Seine-Normandie (les enjeux liés au bon état des eaux et des milieux aquatiques, les enjeux écologiques, économiques et de santé publique, la gouvernance de l'eau...) pour les années à venir. Le questionnaire est en ligne sur le site de l'Agence de l'eau.

Plus d'infos sur : <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=7668>



Naissance sur les deux Morin

Aussi SAGE que sa maman Aline : la petite Aélys est née le 18 décembre 2012.

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

Service eau et milieux aquatiques
10 rue Crillon - 75194 Paris cedex 04
Tél : 01 71 28 45 00

Rédactrice : Cécile DERUMIGNY, avec la contribution de : Rodolphe VAN VLAENDEREN, Caroline VENDRYES, Christophe DEBARRE (SAGE Marne-Confluence), Camille FROGER (Charte Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine), Michel LAFAILLE (commissaire enquêteur sur le SAGE Beauce).

Prochain numéro :

N'hésitez pas à nous faire part de tout événement, document, projet, utiles aux personnes impliquées dans les SAGE et que vous souhaiteriez publier sur l'info'SAGE - transmettre à : cecile.derumigny@developpement-durable.gouv.fr